

Séminaire

Comment procéder dans les affaires d'enlèvement international d'enfants ? Nouveautés apportées par la refonte du règlement Bruxelles II bis

Luxembourg, 13-14 octobre 2021

Convention de subvention 101008434 — CrossBFamilyMatters
Matières familiales transfrontalières : Tour d'horizon des bonnes pratiques

Lieu du séminaire : à déterminer

PROJET de programme

Objectifs : Le séminaire offrira un aperçu approfondi des sujets hautement spécialisés liés aux **affaires d'enlèvement d'enfants dans l'UE**. La formation sera assurée par des praticiens de premier plan qui aborderont les nouveautés cruciales apportées par la refonte du règlement Bruxelles II bis (Bruxelles II ter), qui sera applicable à partir du 1er août 2022. Dans cet esprit, la formation se concentrera sur la compétence, la suppression de l'exequatur, les règles d'exécution harmonisées, la décision de retour. La jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme sera spécifiquement discutée dans le contexte des affaires d'enlèvement d'enfants intra-communautaires, en référence au droit à un procès équitable et au droit au respect de la vie privée et familiale. La formation suppose une connaissance générale du droit européen et du droit international de la famille.

Tout au long des discussions, des efforts spécifiques seront faits pour combiner l'approche théorique avec des acquis d'apprentissage axés sur la pratique par le biais de sondages, de discussions en petits groupes et d'un atelier.

MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

- 08h30 Inscription des participants
- 09h00 **Accueil des participants**
- 09h15 **Enlèvement d'enfants dans l'UE – décision de retour – délai, lien avec l'article 13(1)(b) de la convention de la Haye de 1980**
- 10h00 Questions - réponses
- 10h15 Pause-café
- 10h45 **Enlèvement d'enfants dans l'Union européenne – Exécution de la décision de retour, procédure suite à un refus de retour**
- 11h30 Questions - réponses



- 11h45 Pause
- 12h00 **Point de rencontre entre l'enlèvement d'enfants et les droits fondamentaux
- Droit à un procès équitable**
- 12h45 Questions - réponses
- 13h00 Pause-déjeuner
- 14h00 **Point de rencontre entre l'enlèvement d'enfants et les droits fondamentaux
- Droit au respect de la vie privée et familiale**
- 14h45 Questions - réponses
- 15h30 **Atelier – Étude de cas I**
- 16h00 Questions - réponses
- 16h15 **Fin de la première journée**

JEUDI 14 OCTOBRE 2021

- 08h20 **Visite de la Cour de justice de l'Union européenne**
- 13h00 Pause-déjeuner
- 14h30 **Médiation dans les affaires d'enlèvement d'enfant**
- 15h15 Questions - réponses
- 15h30 Pause-café
- 16h00 **Atelier - Études de cas II**
- 16h45 Questions - réponses
- 17h00 **Conclusions**
- 17h15 **Évaluation**
- 17h30 **FIN DU SÉMINAIRE**

